

# Une mutuelle citoyenne pour continuer de se soigner sans se ruiner à la retraite

De nombreuses personnes retraitées ou isolées renoncent à se soigner face aux primes d'assurance devenues inaccessibles pour elles. Un nouveau réseau, unique en France, se déploie en région pour leur permettre des économies substantielles avec les mêmes niveaux de garanties en complémentaire santé.

Par Yannick Boucher | Publié le 21/08/2019



La Sécurité sociale fixe un prix de remboursement pour chaque acte de soin, à charge pour les mutuelles d'apporter un complément, voilà pour la théorie. Problème pratique : la Sécu rembourse de moins en moins et les complémentaires santé sont de plus en plus chères alors que les coûts de santé augmentent avec l'âge des assurés. On fait comment ? Un assureur classique va demander une cotisation qui tiendra compte de ses frais de gestion et de commercialisation. Il y aura aussi des taxes et un coût du risque. Et une marge, de 25 %, c'est courant, jusqu'à 80 % la première année. « *Nous, on ne prend que 6 % de marge parce que notre objectif n'est pas financier* », intervient Guillaume Delecourt (*notre photo*), fondateur de [Solidaire Assur](#), trois salariés à Marcq-en-Baroeul pour un courtage solidaire et social.



**Ce service nouveau est encore unique en France à cette échelle** : ce courtier « citoyen » travaille avec un [collectif Assurance et Solidarité](#) né à Lompret, en métropole lilloise (*lire ci-dessous*). Plus de 1 200 personnes, la plupart retraitées, ont adhéré à ce groupement, elles seront 3 000 dès l'an prochain. Déjà aujourd'hui, cela représente un million de primes, ce qui permet à Guillaume Delecourt de représenter ces 1 200 personnes pour **négoier en bloc des économies sans pertes de niveaux de garanties auprès de certaines mutuelles régionales.**

### **Tombée de sa chaise**

Trois d'entre elles jouent le jeu, dont Apreva et CCMO, avec des résultats étonnants. Nous sommes passés chez Annick Lestienne, ancienne commerciale dans l'industrie pharmaceutique, en retraite à Lambersart depuis l'an dernier. Quand on ne travaille plus, l'employeur ne participe plus au coût de la mutuelle de son ancien salarié et c'est lui, à la retraite, qui doit supporter la totalité de la cotisation. « *Ma mutuelle me proposait un surcoût, dit-elle, j'en avais pour 144 € par mois avec une formule moyenne de garanties. Je suis tombée de ma chaise, on a l'impression que les retraités intéressent moins les mutuelles que les actifs, sans doute plus rentables !* ». Annick se rend à une permanence de Solidaire Assur à la mairie de Lambersart. En sort avec 98 € par mois en formule premium, et plus de garanties qu'avant. A présent, grâce à elle, 90 Lambersartois ont rejoint le groupement Assurance et Solidarité. « *Nous pouvons faire réaliser entre 30 et 50 % d'économies avec le même niveau de garanties* », lui avait expliqué Teddy Dekimpe chez Solidaire Assur (*photo ci-dessous*).

*« Une pension moyenne, c'est environ 1 300 € par mois pour une personne seule, dit-il, et souvent, le coût annuel d'un contrat de mutuelle équivaut à plus d'un mois de cette pension ».*



**Annick Lestienne chez elle, à Lambersart, explique sa situation à Teddy Dekimpe de Solidaire Assur. Photo Thomas Lo Presti - VDNPQR**

## **Reprendre les soins**

Beaucoup de petits pensionnaires renoncent alors à se soigner, à engager des actes. *« La médecine est parfois devenue un business, tranche Guillaume Delecourt. On voit passer des choses. Une chirurgie pour un ligament croisé, 500 € de dépassement d'honoraire. Un opticien qui demande d'abord à voir la complémentaire santé avant d'agir. Un dentiste qui regarde le taux de remboursement avant de travailler... Une radio pour l'épaule, 5 clichés alors que deux auraient suffi... C'est une spirale inflationniste et beaucoup d'assurés ne peuvent plus suivre. On souhaite devenir un acteur qui peut changer les choses ».* Plus de 2 630 € d'économies cette année pour une dame de Roubaix de 87 ans. 1 400 € de gagnés cette année pour Bernard et Ginette, 73 et 70 ans à Leers. 300 € de moins pour Suzanne, 85 ans à Lambersart...

## Un contrat de groupe pour les revenus modestes



Joël Vernier habite Lompret près de Lille et constate il y a quatre ans que l'offre complémentaire des mutuelles santé est soit insuffisante soit inaccessible financièrement à des veuves de la commune. Très rapidement une association est créée, [Assurance et Solidarité](#) devenant le premier groupement à proposer un contrat de groupe à des tarifs et des conditions plus accessibles aux personnes modestes. Des habitants de Lompret adhèrent, comme d'autres dans d'autres villes de métropole lilloise, à Douai, Arras ou Bapaume. Les adhérents à l'association sont des retraités pour l'essentiel, 70 ans de moyenne d'âge, pensionnés de petits métiers ou de professions intermédiaires. « *Un salarié qui quitte l'entreprise paye en général son contrat d'assurance santé trois fois plus cher, nous lui permettons d'adhérer à un contrat collectif plus avantageux* », explique Joël Vernier qui passe par le courtier Solidaire Assur pour négocier avec les mutuelles, puisqu'une association n'a pas le droit de créer des contrats. « *On doit pouvoir sortir de 40 ans d'oubli des retraités* », plaide-t-il. Un mouvement est lancé, pour davantage de solidarité.